1ère. ANNÉE, No. 9. MANITOBA. JEUDI 27 JUILLET, 1871.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00

" demi " 60 00

" un qrt. de colonne 40 00

FEUILLETON DU "MÉTIS."

JOURNAL D'UN SOLITAIRE.

DEUXIÈME FRAGMENT.

30 Octobre 18...

Une tempête.—Des Infirmes sauvés.—Une Veillée.—Le grenadier Bruno.—Les Commandements de Dieu expliqués par lui.—M. Dumas.

A ce moment M. Dumas s'écria: " Eh! il avait raison le père du grenadier: c'est une honte dans la commune de voir que le jour du Seigneur ne soit pas observé, de voir que le dimanche on coupe les blés, ou laboure comme les autres jours, sans raison, sans prétexte; s'enrichit-on à ce métier? suis-je plus pauvre qu'un autre? mes moissons sont-elles moins belles que celles de bien des gens que je ne veux pas nommer? Est-il etonnant que Dieu nous envoie des punitions comme celle d'aujourd'hui? Allez voir les pommiers renversés dans la plaine Je vous dis, moi, que six jours par semaine suffisent pour le travail: gens et bêtes ont besoin du repos; si Dieu ne l'avait ordonné ce repos du dimanche, il faudrait l'inventer et le mettre dans la loi. il y a cinquante ans que je dirige cette ferme, et pas un dimanche on n'a travaillé ici, sauf le cas de grande nécessité et avec cela la permission du pasteur. Croyez-vous que je puisse estimer des personnes que je ne vois jamais aux offices, et qui se tablent au cabaret, qui mangent et boivent là le pain de leurs enfants, que l'on retrouve chez eux battant leurs pauvres femmes, et incapables de travailler le lundi? Non, je ne les estime pas, ni moi ni personne Mais continuez votre récit, Monsieur, il nous intéresse tous.

—"Or, Bruno me dit que lorsqu'il était en garnison, ce qui était rare, il trouvait le moyen d'assister à une messe; mais qu'en campagne il la remplaçait, et il tira de sa poche un petit chapelet qu'il défila avec une grande dévotion; à la fin il en baisa la croix, le remit dans sa poche et me dit: "*Ite, missa est.* Je le reprendrai pour vêpres, si messieurs les Cosaques ne nous disent rien, car. mon capitaine, l'ennemi avant tout; qui se bat, prie. Comme le père Jérôme Bruno ne s'est jamais mis en devoir de m'envoyer à l'école, je ne puis dire mon office que comme vous avez vu; mais ces prières là sont bonnes, et les simples adorent Dieu comme d'autres, car c'est le cœur qu'il veut, et non pas un tas de cérémonies comme j'en ai vu faire aux Turcs, en Egypte. Voyez-vous, tous les peuples prient Dieu: mais il y en a qui sont assez misérables pour être idolâtres. J'ai vu, sur les bords du Nil, les temples où l'on adorait une quantité de bêtes, même des crocodiles; et j'en ai vu de ces gueux-là qui crient comme des enfants. J'ai vu de pauvres négres adorer des morceaux de bois: A Rome, un officier de la 45e m'a montré un Dieu des anciens Romains; c'était une statue; et j'en ai bien ri de leur dieu aux Brutus. Ici, Mercure, le Dieu des voleurs; là, Bacchus,; le Dieu du vin et des ivrognes; belles divinités ...? Car, mon capitaine, qui peut être assez borné pour adorer un morceau de bois, de bronze ou de marbre? Nous autres chrétiens, si nous nous agenouillons devant des statues représentant soit notre Sauveur, soit les Saints, nous n'adorons pas ces statues, nous reportons notre adoration vers Dieu, nous honorons ses amis dont les traits nous seront rappelés par ces œuvres de l'art des hommes; mais les idolâtres adoraient, eux, et adorent encore la chose même. J'adore Dieu que je ne vois pas, parce que tout me prouve qu'il existe, que tout vit par lui, qu'il est créateur du monde, notre père, comme disait le curé, et je l'aime de tout mon cœur, de toute mon âme et de toutes mes forces. Il est la perfection, le souverain maitre. Je l'adore et lui rends un culte comme je puis, vous le voyez, parce que je sais qu'il est, et dès que je crois en lui, que je l'aime, je ne puis pas ne pas l'honorer; je respecte son saint nom, je ne jure pas par lui, car il l'a défendu, et c'est une triste chose que de prononcer sans respect le nom de son supérieur."

Vous le voyez, mes bons amis, Bruno avait non-seulement retenu la loi sainte, mais il l'avait bien comprise, et il la conservait et il la pratiquait. "

—En tout, reprit Mlle. Dumas?

—En tout, Mademoiselle, car c'était un fidèle serviteur de Dieu que le grenadier Bruno. si je continuais son histoire, elle vous surprendrait.

De toutes parts on m'engagea à ne pas m'arrêter.

"—Sachez donc que pas une plainte, pas un murmure même ne sortit pendant nos si mauvais jours de la bouche de ce brave débris de tant d'armées.

Nous rencontrâmes des passages plus pénibles encore que ceux que nous avions franchis; les vêtements tombaient en lambeaux, les chaussures n'existaient plus; et que de privations, aussi que de blasphêmes! Comme Dieu était injurié! Bruno, en les entendant conservait à peine son sang froid.

"Que l'un de ces misérables traitât de cette façon le dernier caporal, quelle punition lui tomberait si nous étions encore une armée? Il ne l'oserait pas, et les voilà maugréant après le Roi des rois, l'Empereur des empereurs..? Ils sont insolents, parce qu'ils n'ont pas peur; et tas de Parisiens, celui que tu insultes n'aurait qu'a envoyer un souffle de vent, et tu serais gelé comme ce cadavre! Et quand tu auras beuglé comme un animal, que t'en reviendra-t-il? Crois-tu que Dieu sera moins le maître du monde, parce que tu auras montré ton impuissance? Tu auras excité sa juste colère, et voilà tout. Je ne te plains pas de trotter dans les glaces et d'y laisser la peau de tes pieds. J'ai aussi entendu d'autres conscrits blasphêmer dans le désert; quand le sable brûlant rendait nos pieds semblables à ceux des chameaux et des dromadaires avec lesquels nous avions l'honneur de voyager, et aujourd'hui mes vieilles pattes faites à tout, endurcies, calleuses, ne refusent pas leur service au grenadier Bruno. Je bénis le bon Dieu qui m'a ramené de Jaffa et qui me tirera de cette terre des Cosaques.

—N'êtes vous pas un peu superstitieux, mon vieux; et parce que vous avez un chapelet dans votre poche, ne vous croyez-vous pas audessus de tous les dangers?

(*A continuer.*)

Legislature de Manitoba.

REVUE DE LA SESSION.

Séance du 25 Avril 1871.

Les deux bills de M. Dubuc, pour incorporer le collége de St. Boniface, et pour incorporer les Sœurs de la Charité de l'Hopital Géneral de St. Boniface, sont rapportés du comité des bills privés et lus une 2de fois.

M. HAY désire attirer l'attention sur ces mots qui reviennent dans chaque bill d'incorporation: "pourra acquérir et posséder telle quantité de terre outre l'étendue déjà possédée." Il demande quelle est l'étendue de terre que les Sœurs possède actuellement.

M. DUBUC répond qu'il ne sait pas exactement quelle est cette étendue. Il pense qu'elle est de 300 ou 400 acres. Quant au collége, il ne croit pas qu'il en possède un seul acre.

M. HAY fait remarquer que l'évêque a été incorporé avec le droit de posséder 5,500 acres outre ce qu'il a déjà. Toutes ces terres vont à la même église. Il ne voudrait pas manquer de respect a aucune église, ou aucun évêque, mais ces continuelles demandes de terre lui font désirer de voir rejeter tous les bills de ce genre—celui de l'évêque Machray comme les autres.

M. McTAVISH propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence demandant qu'une somme de $1,500 soit accordée pour acheter du blé de semence pour les personnes qui, pour des causes exceptionnelles se trouvent sans grain pour semer, et sans moyen de s'en procurer.

M SUTHERLAND oppose la motion.

M. McTAVISH fait remarquer que c'est un prêt et non un don qui est demandé.

MM. HAY et Norquay se déclarent contre la motion.

MM. Breland, Bubuc et Lemay parlent en faveur.

La motion est est mise aux voix et emportée sur division.

Les troubles de 1869-70.

M. HAY propose la résolution suivante:—

Attendu qu'aucune action n'a été prise par les autorités Impériales, le gouvernement de la Puissance, ou le gouvernement de cette Province, pour traduire en justice toutes ou aucune des personnes qui ont pris les armes dans l'automne de 1869; que la dite bande d'hommes armés est entrée dans le Fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson, connu sous le nom de Fort Garry, et en a pris possession, lequel Fort était le siége du gouvernement d'Assiniboia alors existant; et que la dite bande d'hommes armés a gardé la possession du dit Fort jusqu'au 24 août 1870; et attendu que la dite bande d'hommes armés a emprisonné plusieurs des sujets de Sa Très Gracieuse Majesté, qui n'étaient coupables d'aucune offence ou d'aucun crime; et attendu que la dite bande d'hommes armés a ouvertement fusillé une des dites personnes, Thomas Scott (Irlandais d'origne, mais ci-devant de la Province d'Ontario, et qui avait emigré dans cette Province) pour aucune autre cause connue que sa loyauté a notre bien-aimée Reine;—qu'il soit en conséquence résolu qu'une humble adresse des deux Chambres soit présentée à Son Excellence, priant Son Excellence de prendre telle mesures qu'elle croira à propos pour amener une investigation complète des troubles de 1869 et 1870—l'arrestation, le procès et la punition des coupables:—et de plus que ceux qui ont souffert des pertes durant les temps susdits puissent être indemnisés suivant leurs pertes."

M. HAY dit qu'en mettant cette question devant la Chambre, son but n'est pas de rouvrir des anciennes plaies ni faire revivre des évènements qu'il vaudrait mieux oublier. Mais son principe est que les crimes publics méritent des punitions publiques, et tant que les coupables n'auront pas été punis, l'offense ne pourra pas être oubliée. Il ne tient pas a cet amendement-là d'une manière particulière; mais il est prêt à supporter tout amendement qui consacrera le même principe. Comme aucun membre n'a encore pris d'action sur ce sujet, il croit son devoir de le mettre devant la Chambre. L'adoption de cette résolution nous évitera de revenir sur la question lorsque la pétition qui est en circulation à ce sujet sera présentée.

M. NORQUAY seconde la motion. Il pense qu'une investigation du genre de celle proposée amenera la paix dans la Province. Plusieurs personnes ont souffert, il est juste qu'elles soient indemnisées; et elles ne le pourront sans une investigation sur le sujet. Il pense qu'une investigation de ce genre, loin de reveiller les anciennes animosités, rétablirait dans le pays les relations paisibles et amicales qui existaient avant les troubles.

L'hon. M. CLARKE dit:—La motion devant la Chambre présente deux points à notre considération. D'abord, si nous adoptons le préambule, nous endosserons les opinions qu'il renferme. Nous déclarerons que des hommes armés ont emprisonné, tué des sujets de Sa Majesté pour aucune autre cause que leur loyauté etc. Cette Chambre est-elle prête à déclarer à Son Excellence que chaque chose avancée ici est un fait? Supposons que des personnes soient ensuites traduites en justice, est-ce qu'on servirait bien l'intérêt public en préjugeant leur cause d'avance par une telle déclaration? Si nous faisons cette déclaration, nous placerons cette Province dans une telle position qu'il ne sera pas possible de trouver un jury de douze hommes qui ne seront pas susceptibles d'être récusés pour avoir formé d'avance leur opinion pour ou contre les personnes ainsi traduites en justice. Nous nous placerons dans la position d'un juré qui fait le procès d'hommes qui n'ont pas ete accusés, et les condamné avant d'avoir fait leur procès.

Je remarque avec plaisir que la motion a été proposée avec beaucoup de réserve, et sans un seul mot de passion. Mais endosser ce préambule serait faire ce que la loi anglaise ne permet en aucun cas. Même les plus grands criminels doivent être réputés innocents jusqu'à ce qu'ils soient trouvés coupables.

Le bill pour établir les cours de justice n'est pas encore passé. Nous n'avons aucun droit d'assigner un grand ou un petit jury. Si des personnes sont coupables ainsi qu'il a été allegué, ce n'est pas à nous à le décider. J'ai encore à apprendre que sous la protection de la loi et du drapeau britanniques une seule goutte de sang a été versée avec malice préméditée, sans que le coupable ait été amené à la justice, lorsqu'il a pu être atteint. Cette vieille loi britannique est-elle tombée dans une telle désuétude, qu'elle n'a plus assez de vitalité pour protéger la vie et l'honneur des sujets de la couronne? (Ecoutez, écoutez.) Je suis certain que non, et que cette question pourra en toute sûreté être laissée aux cours de justice.

Le gouvernement de la Puissance et le gouvernement Impérial ont pris des mesures pour que justice soit rendue à tous.

Nous savons que Sir Francis Hincks, ministre des Finance du Canada, a déclaré dans la Chambre des Communes, que des mesures sont prises pour indemniser ceux qui ont souffert. Nous en avons même la preuve. Est-ce que quelques-uns de ceux qui ont ou prétendent avoir souffert des pertes, n'ont pas déjà reçu une compensation considérable à compte de ces pertes.

J'ai un amendement que je veux mettre devant la Chambre, et qui, je pense, rencontrera les vues du membre de St. Andrew, et de tout autre membre, et contribuera à faire disparître les sentiments hostiles qui peuvent encore exister entre certaines parties de la population. Il convient de régler cette question-là une fois pour toutes. Voici l'amendement:—

Résolu:—Que la question devant la Chambre se resout naturellement en deux branches, séparées et distinctes l'une de l'autre. La première se rapporte aux pertes souffertes durant les troubles de l'hiver dernier; la seconde regarde la punition des offenses commises durant la même période. Quant au premier point, cette Chambre a reçu du gouvernement pendant la session, l'assurance que des mesures sont prises par les autorités Canadiennes pour constater l'étendue des pertes individuelles, dans le but de les payer à même les fonds publics. La Chambre a appris avec satisfaction la déclaration faite par le ministre des Finances de la Puissance, de son siége du Parlement, sanctionnant le principe de la compensation. Cette Chambre comprend les difficultés qui entravent la question de savoir quel Trésor doit supporter cette compensation, mais attend avec confiance la solution de la question, pensant que le gouvernement de la Puissance n'épargnera aucun effort pour amener une décision sous le plus cours délai possible.

Quant à la punition de ceux qui ont pu commettre des offenses, cette Chambre n'ignore pas les difficultés relatives à cette question. S'il n'y avait aucune autre difficulté dans le passé pour paralyser l'action de l'autorité exécutive, il serait suffisant que jusqu'aujourd'hui, il n'y avait aucune loi qui autorisât l'assignation d'un grand jury ou petit jury, dans aucune matière civile ou criminelle; et qu'aucun délinquant ne puisse être mis en accusation sans un grand jury. Que sans exprimer une opinion sur l'autorité de la cour générale constituée par la charte de la Compagnie de la Baie d'Hudson, ayant jurisdiction pour offense capitale, il est très certain qu'aucun procès ne peut avoir lieu, jusqu'à ce qu'on ait un moyen légal d'assigner des jurés. En même temps, la Chambre sait qu'il n'y a pas de prison convenable dans Manitoba pour la garde sûre des prisonniers détenus pour accusation

capitales. Sous ces circonstances, quand des arrestations ne pourraient être faites avec certitude que les prisonniers seraient sûrement gardés, et quand aucun procès ne pourrait être instruit lors même que des arrestations seraient faites, la Chambre se croit tenue de déclarer que c'est le premier devoir du gouvernement de pourvoir aux éventualités qui peuvent survenir après son entrée en fonction,—de préserver la paix—de maintenir l'ordre dans le pays; et la Chambre regarde avec satisfaction les mesures de succès qui a couronné les efforts faits dans ce sens. Qu'aussitôt que les tribunaux auront été établis, ils seront ouverts à toute personne qui voudra y avoir recours pour la punition des offenses de tous genres. Que cette Chambre laisse aux membres du gouvernement la responsabilité de résoudre, au meilleur de leur jugement, les questions difficiles auxquelles on a référé plus haut—compliquées comme elles le sont par les relations dans lesquelles se trouvait alors le pays vis-à-vis de l'Angleterre—de la Compagnie de la Baie d'Hudson—et du Canada—avec la conviction que le gouvernement s'acquittera de ce devoir de manière à rencontrer l'approbation de cette Chambre.

M. GIRARD répéta à peu près les mêmes, remarques en français.

M. NORQUAY dit que comme l'amendement a la même portée que la motion, il votera en faveur du dit amendement.

M. HAY dit que peut-être l'amendement de l'hon. Procureur Général avait la même portée, mais en faisant l'assertion qu'il n'y avait pas de loi dans le pays, la Chambre irait trop loin. En outre, l'amendement n'engage pas le gouvernement à prendre aucune action sur le sujet.

L'amendement du Procureur Général est emporté sur division :—

Pour: Les hons. MM. Clarke, Boyd, Howard, Girard, Dr. Bird, Cunningham, Beauchemin, Lemay, Schmidt, Dubuc, McTavish, Breland, Norquay, McKay.—14.

Contre: MM. Spence, F. Bird, Bourke, Hay, Sutherland.—5.

Il y aurait bien des commentaires à faire sur cette motion, et sur l'amendement. Quelques membres auraient désiré le voir formulé en d'autres termes. Mais peut-être vaut-il mieux maintenant passer le tout sous silence.

A Continuer.

ST. BONIFACE.

JEUDI 27 JUILLET, 1871.

Distribution des prix au College St. Boniface.

Un auditoire nombreux et distingué s'était rendu au Collége dans la soirée du 19 juillet courant. On voulait voir les élèves donner une de leurs intéressantes représentations dramatiques, et cueillir les fruits de leur travail. La séance était présidée par Mgr. Taché. Lorsque Sa Grandeur fit son entrée dans la Salle de représentation, la bande joua un de ses airs les plus joyeux. Puis la toile se leva, et une pièce anglaise, du meilleur comique, égaya l'assistance pendant quelques quarts d'heure. Elle avait pour titre : *Number one round the corner*. Un jeune homme du nom de Flipper, cherche des stratagèmes pour se procurer de l'argent, et a recours au prêteur sur gages, et un escroc, nommé Nobler veut faire tomber le naïf jeune homme dans ses ruses de chevalier d'industrie: telle est l'intrigue. Flipper à été représenté par M. Edouard Ross, et Nobler par M. Francis Ness.

On joua ensuite *L'expiation*, drame tragique français. C'est une épisode du moyen âge. Le chevalier Lorédan, revient de la terre sainte pour expier un crime. Il a fait vœu d'abattre le comte Flavie, possesseur depuis douze ans d'un château dont il s'est emparé par l'assassinat, en tuant ses maitres, le comte et la comtesse de Lusigny. Il veut de plus rétablir dans les biens et la position de son prère, le jeune fils du comte de Lusigny, tenu captif dans les souterrains du château, et qui passe pour mort. Flavie est entouré de sicaires et de bourreaux prêts à frapper au premier signal. Lorédan s'introduit dans le château avec son frère Gérard. Ils sont découverts du féroce Flavie qui a juré leur perte. Plusieurs coup hardis sont tentés et la fortune semble d'abord en faveur de Flavie. Mais le tout se termine par le plein succès de Lorédan, et Flavie au désespoir, met fin à ses jours en se jetant dans un précipice. On assiste à plusieurs scènes palpitantes qui tiennent l'auditoire sous le coup d'une vive émotion.

Flavie est représenté par M. Alexandre Kittson; Lorédan, par M. Louis Kittson, Gérard, par M. Salomon Venne; Rinaldi, intendant de Flavie par M. Frs. Gingras, Beppo, ancien soldat de Lorédan par M. Maxime Goulet, et le jeune comte de Lusigny par M. Francis Ness. On peut dire que tous se sont acquittés de leur rôle avec un succès remarquable. Les costumes étaient brillants et faisaient un bel effet. La scène se passait pendant une nuit d'orage. La pluie qui tombe et fouette les vitres était imitée avec un naturel qui faisait penser au parapluie et au caoutchouc. La lueur sinistre des éclairs, le grondement du tonnerre, et le sourd fracas d'un précipice étaient aussi très-bien représentés.

Vint ensuite la distribution des prix, qui n'était pas la partie la moins intéressantes pour les écoliers. Les heureux du jour, favorisés par le talent ou l'amour du travail, virent la couronne orner plusieurs fois leur front. Ceux qui ont remporté des prix, connaissent l'inappréciable valeur de cette légère tresse de feuillage. Dans les entre'actes l'attention était captivée par plusieurs morceaux de bande très-bien exécutés. De jeunes élèves qui sacrifient leurs moments de récréation pour s'exercer et se mettre en état de réhausser, par leur musique, l'éclat des fêtes publiques, ont certainement un mérite qu'il est juste de signaler: des félicitations sont dues au succès qui couronne leurs efforts.

La séance se termina par quelque mots adressés par Sa Grandeur aux professeurs et aux élèves, remerciant les uns des soins et de l'enseignement donnés aux enfants, et félicitant les autres de leur bonne conduite et de leur application.

Pensionnat.

C'est demain la distribution des prix pour les élèves du Pensionnat. La séance se tiendra dans la salle académique du collége, et commencera à 11 heures, A. M., au lieu be 9 heures, ainsi qu'annoncé en premier lieu. L'examen ayant eu lieu privément, il n'y aura que la partie dramatique et musicale, et la distribution des prix.

Traite des Indiens.

Mardi était le grand jour pour les sauvages, le jour du traité atttendu depuis si longtemps. C'est au Fort de Pierre qu'a dû avoir lieu la rencontre entre M. Simpson, Commissaire Canadien, et les chefs des principales tribus intéressées.

Son Excellence le Lieutenant Gouverneur y assistait, ainsi que les membres du Cabinet.

Nous connaitrons prochainement le résultat des negociations.

Notes de Voyage.

Fort à Graham, 9 Juillet, 1871.

....

La rivière Rouge est sans contredit pleine d'agréments pour qui la remonte et a le temps de se livrer aux considérations poétiques et autres que font naitre ses bords fleuris et ombrages. Mais que ses plis et replis sont sans fins au voyageur pressé d'arriver au but! A ce dernier, je conseille la patience qui lui sera facile, surtout s'il prend passage sur l'*International* dont le capitaine est aussi affable que poli et empressé, dont les officiers sont tout à leur devoir et dont l'installation laisse bien peu de chose à désirer.

Partis de St. Boniface le cinq, mercredi après-midi, nous sommes débarqués à huit heures du matin, samedi, à la Pointe à la Grenouille, appelée vulgairement par les anglais Frog Point.

La diligence nous attendait, grâce au sifflet du bateau que le capitaine avait eu la complaisance de faire entendre une heure au moins avant notre arrivée et qui avait été compris; grâce encore plus au fait que sans nous la diligence serait partie vide. Tel est le résultat d'une combinaison quelconque d'intérêt.

A midi, relai et diner au Petit Lac où l'on nous sert du jambon et des œufs.

Le soir, nous traversons la Rivière Rouge à Georgetown et nous nous installons à l'hotel de l'endroit qui compte trois maison. Ici nous sommes servis d'œufs et de jambon. Du reste, la place est charmante et l'on nous dit qu'un grand nombre de métis et de canadien français sont établis et réussissent très bien sur la rivière Folle Avoine. Evidemment, on veut nous faire plaisir. Nous trouvons l'hôtel rempli d'étrangers accourus de tous les coins de l'Union américaine pour guetter le point d'intersection du chemin de fer de Duluth avec la Rivière Rouge, et s'y livrer à des spéculations de villes et de terrains. On prend mon honorable compagnon de voyage pour un de ces millionnaires empressés, et j'entends un monsieur de New-York me dire bas à l'oreille :—

— *Well! where are they going to strike?*

Ce qui veut dire :

Eh! bien, connaissez-vous l'endroit où va traverser la voie ferrée ?

Comme nous arrivons d'un pays où l'on ne spécule guère, je réponds en souriant que nous n'en savons rien.

Cette réponse a dû nous rehausser dans l'estime du new-yorkais qui a cru que nous possédions. le secret, mais que nous le gardions pour nous seuls. Le lendemain matin, sachant que nous nous dirigions vers le haut de la rivière, il a pensé bien faire de nous suivre. et en effet il est monté en diligence avec nous jusqu'à la pointe des douze milles où nous l'avons laissé, persuadé que nous étions venus acheter des terrains en bas de Georgtown où devra aboutir le Northern Pacific. Comment, en effet, aurait-il pu lui entrer dans la tête que nous voyagions simplement entre St. Boniface et Montréal sans autre spéculation que celles d'obéir à nos affections de famille et de régler nos petites affaires particulières?

⁂

Le dimanche est un jour de la semaine tout comme un autre dans ce *far West*. Les diligences y marchent comme dans un pays d'infidèles, et personne ne se gène de travailler.

Nous avons fait nos cinquante milles assez tôt, car à quatre heures nous fesions notre entrée dans MacAuleyville, trainés par quatre magnifiques chevaux que conduisait un cocher qui avait son mérite aussi. Allez dire maintenant qu'on ne traite pas bien les personnages de Manitoba aux Etats-Unis.

J'oubliais de noter pour l'information des voyageurs présents et futurs, que le matin, le midi et le soir, on nous a servi invariablement et alternativement du jambon et des œufs, des œufs et du jambon que nous avons attaqués chaque fois avec un appétit et une vigueur dignes d'une meilleure chose. Nous venons de faire 90 milles en diligence, il nous en reste encore 180 à faire, *Macte animo*.

⁂

Hélas! que venons nous d'apprendre? Demain lundi, point de départ pour St. Cloud; chômage de la ligne; nous voici condamnés au repos forcé jusqu'à mardi matin. Que faire en une telle occurence? se résigner; en profiter pour écrire à ceux qu'on aime, et ne pas trop songer où l'on est. Cependant, l'hôtel Nolan est une bonne maison, où les œufs et le jambon ne manquent point sans doute, mais où l'on trouve autre chose de plus. Donc, McAuleyville aura l'honneur de nous posséder dans ses murs toute une grande journée. C'est ce qui vaudra quelques feuillets aux lecteurs du *Métis*.

⁂

Fait intéressant à noter: allez où vous voudrez, au sud, à l'est, à l'ouest, dans les villes, parmi les sauvages, dans la prairie, partout vous rencontrez des canadiens du Bas-Canada. Les uns jeunes, les autres vieux, et tous possédes de ce désir d'aventures et de cette soif de l'inconnu qui a aussi ses immenses inconvénients. Si encore les uns et les autres profitaient des chances qui leur arrivent; si au lieu de changer constamment, ils avaient le bon esprit de se fixer dans les endroits où viennent faire des fortunes rapides ceux qui les suivent, la chose ne serait pas trop déplorable. Mais que d villes fondées sans le savoir par ces pionniers hardis et insouciants qui vendaient aujourd'hui pour presque rien des terres et des sites dont les acquéreurs le lendemain, devenaient millionnaires! Etrange destinée, dans laquelle il faut voir le doigt de la Providence qui a ses desseins impénétrables.

⁂

Nous avons trouvé à mi-chemin, entre le fort Abercrombie et Georgetown, presqu'une ville improvisée, dans l'attente du passage définitif de la voie ferrée de Duluth. De loin, cela ressemblait à un groupe de maisons bâties régulièrement et reflétant le soleil ardent de juillet sur leurs toits blanchis à la chaux. De près, nous avons découvert à notre grande surprise, que toutes ces maisons étaient de toile avec une charpente à l'intérieur se montant et se démontant avec la plus grande facilité.. Sur cinq ou six de ces abris, il y avait au moins quatre cantines installées avec un luxe tout particulier. Le débit allait son train, et les consommateurs ne manquaient pas. C'était à se croire à Chicago ou à New-York, et non au beau milieu des vastes solitudes du *far West* américain où il n'y a pas encore six ans le féroce sioux régnait en vainqueur.

Que tous ces gens, spéculateurs, travailleurs, aventuriers de toute espèce apprennent demain que le *Northern Pacific* va frapper la Rivière Rouge plus bas que Georgetown, et vous verrez la ville blanche de la prairie disparaitre ce soir comme par enchantement pour aller dans vingt-quatre heures étaler ses pittoresques pavillons à quarante milles de là dans quelque pointe boisée de la belle rivière.

⁂

Nous avons rencontré ici à McAuleyville nombre de canadiens du Bas-Canada; la plupart sont jeunes, ont l'air actif, honnête, et il serait fort possible que quelques uns d'entr'eux partiraient pour Manitoba. Il va de soi que nous ne les avons pas découragés, au contraire. Originaires des environs des Trois-Rivières, tous sont fils de cultivateurs, et cultivateurs eux-mêmes.

Un trait avant de finir ces quelques feuillets. Nous causions hier soir avec plusieurs de ces jeunes compatriotes; nous parlions de Manitoba :—que faites-vous à la Rivière-Rouge, demande l'un d'eux à l'hon. ministre, mon compagnon de voyage; avez-vous quelque emploi dans les bureaux publics ?

— Oui, répond celui-ci, d'un air assez irrésolu; je suis *employé* dans le gouvernement.

En me voyant arriver hier, un canadien, que j'avais connu ici l'automne dernier, mé désigna à un de ses amis, en disant :—tiens, ce monsieur-là c'est un canadien *imprimeur* à la Rivière Rouge ....

Ayez de la célébrité, maintenant.

J. R.

Bureau de Poste.

M. Dewe, inspecteur de Postes de la Puissance, est arrivé ici ces jours derniers. Il doit établir plusieurs bureaux de poste et organiser sur un bon pied le système postal de Manitoba. Nous apprenons que des bureaux de postes seront établis à St. Boniface, St. Charles, Baie St. Paul, Lac Manitoba, Rivière aux Gratias.

Commissaires d'Ecole.

Les personnes suivantes ont été nommées commissaires d'Ecole :—

Pour le Lac Manitoba ou district scolaire No. 17: MM. Louis de LaRonde, Pierre Chartrand, et Joseph Lavallée.

Pour la Baie St. Paul ou district scolaire No. 18: MM. Louis Des Rivières, Charles De Montigny, et Jean Bte. Flamand.

Pour St. François-Xavier ou district scolaire No. 19: le Rév. M. Kavanagh, MM. Maxime Lépine et Michel Patenaude.

Pour St. Norbert ou district scolaire No. 23: MM. Jean Bte. Tourond, Théophile Jetté et Pierre Parenteau.

Pour Ste. Agathe Nord ou district scolaire No. 24: MM. John Klyne, Alexandre Morin, Joseph Berthelet dit Savoyard, fils.

Pour Ste. Anne de la Pointe de Chênes ou districts scolaire No. 26: MM. Charles Nolin, Jean Bte. Lapointe et Norbert Nolin.

L'Hon: M. Boyd, répond a l'insinuation faite contre lui d'avoir fait vendre des liqueurs spiritueuses aux sauvages sur le Lac Winnipeg. Il déclare avoir défendu à son employé M. Cook, de ne donner aucune liqueur aux Indiens. M. Cook corrobore le même fait et dit qu'il avait un peu de liqueur a bord de son bâteau, mais uniquement pour son usage et celui de son équipage.

Presque partout les foins sont commencés, et le temps est très favorable. Chacun peut en faire autant qu'il lui plait; c'est un avantage dont ne jouissent pas les pays plus avancés. Nous ne saurions trop conseiller à ceux qui font du foin de le cerner suffisamment, pour ne pas voir; comme il est arriver à plusieurs l'année dernière, le fruit le leurs sueurs détruit par les flammes en une seule nuit. Le plus sûr moyen serait, pour tous ceux qui peuvent le faire, de transporter leur foin aux bâtiments au fur et à mesure.

M. Mc. Phillips l'un des arpenteurs nouvellement arrivés, doit commencer ses opérations ces jours-ci, à la Baie St. Paul. Il doit prendre à la Chapelle et se diriger vers l'Est, en arpentant les deux côtés de la rivière.

L'hon. M. Aikens doit être parti d'Ottawa vers le 15 courant. Il vient par les Lacs, et arrivera probablement ici dans les premiers jours d'août.

L'hon. M. Langevin a dû se mettre en route le 24.

Nouvelles du Canada.

—Lord Lisgar a laissé la capitale pour aller passer quelques jours à Cacouna.

— Sir George Et. Cartier a été élu a Beauharnais sans opposition. Son opposant s'est retiré de la lutte.

— Le *Globe* parle de certains changements dans le Cabinet Fédéral.

— Plusieurs camps militaires ont été formés a Québec et Ontario ; et les volontaires des différentes parties du pays y sont réunis. Il y a, le camp de Laprairie, le camp de Lévis, le camp de Kingston, le camp de Goderich.

— L'hon. M. Trutch est nommé lieutenant-gouverneur de la Colombie Anglaise. Arrivé dans la colonie en 1859, il y pratiqua pendant plusieurs années sa profession d'ingénieur civil et fut employé à la construction de la grande voie d'Yale à Cariboo et à d'autres travaux publics importants. En 1864, il remplaça le général Moody comme commissaire des Travaux Publics et des Terres de la Couronne, et depuis ce temps jusqu'au commencement des négociations de l'Union, il a toujours pris une part remarquable au mouvement qui avait pour but l'annexion. Il est né à Bath, en Angleterre, et a environ 40 ans. Il est membre de l'institut des Ingénieurs et de la Société Royale de Géographie.

Nouvelles d'Europe.

La banque de France a envoyé en Prusse cent quatre millions de francs en espèce. Quatorze voitures ont été employées pour transporter cette somme à la station du chemin de fer.

Amiens a été déclaré en état de siége, parce qu'un prussien y a été assassiné, et que les autorités locales n'ont pu découvrir le meutrier.

L'armée française a été réorganisée, son effectif est de 320,000 hommes.

Thiers a souscrit un million de francs à l'emprunt national.

Le comte de Chambord refuse de voir les princes d'Orléans, avant d'avoir consulté le peuple de France.

Thiers ayant appris que le Pape a l'intention de chercher l'hospitalité en France, assure Sa Sainteté d'une bienvenue cordiale ; mais il la dissuade fortement de prendre cette mesure. Un tel procédé, dit-il, irritera l'Italie et créera des difficultés en France ; il pourra devenir impossible d'accorder à Sa Sainteté les priviléges convenables à sa position élevée. Thiers promet la médiation amicale de la France entre le gouvernement Italien et le Saint Siége, pour rétablir les relations conciliatrices entre le Royaume et le Chef de l'Eglise.

Des démarches sont faites à Londres pour l'érection d'un monument à Sir Walter Scott.

Le ministre anglais Washburne, accusé d'avoir été en faveur des communistes à Paris, pendant le siége, vient d'écrire une lettre au *Times* pour se disculper.

Nouvelles Diverses.

—Les récoltes commencaient à souffrir de la sécheresse ; mais la pluie de ces jours dernièrs a fait un bien immense.

—Les arpentages sont commencés en plusieurs endroits. Nous apprenons qu'ils vont être poussés rapidement.

—L'eau baisse énormément dans la Rivière Rouge, au point que la navigation pourra en être affectée.

—Les tourtes sont très nombreuses et les chasseurs ont la partie belle.

—On a commencé à faucher l'orge en plusieurs endroits.

AVIS PUBLIC.

JE donne avis par les présentes que j'ai pris comme partie de ma portion des 1,400,000 acres de terres octroyés aux métis, le morceau de terre suivant: " un mille de longueur du Nord au Sud, et un demi-mille de largeur de l'Est à l'Ouest au Sud de la rivière Assiniboine, vis-à-vis l'embouchure de la rivière Eturgeon, au bout des deux milles des terres concédées, à l'endroit connu sous le nom de Marais Champagne ; le dit morceau de terre est marque aux quatre coins de poteaux portant mes initiales.

JOSEPH HOGUE.

St. Charles, 22 juillet, 1871. j-n-o.

L'ÆTNA.

Compagnie d'Assurance sur la vie de Hartford, Conn.

Incorporé A. D. 1860.—A commencé des affaires en Canada en 1850.

Actif accumulé 1er Sept. 1870, au-delà de	$15,000,000
Revenu annuel	6,000,000
Surplus, sur le passif, près de	3,000,000
Deposé entre les mains du gouv. Canadien	100,000
Déjà payé à des Veuves et à des Orphelins en Canada, près de	150,000

R. SIMPSON,
Agent pour Manitoba.

Winnipeg, 19 juillet, 1871. j-n-o.

Nouveau Restaurant.

A la porte voisine de l'Hôtel Davis, du côté Sud.

LES soussignés désirent informer le peuple de Manitoba qu'il viennent d'ouvrir un Restaurant, où de bons repas chauds pourront être obtenus à toute heure.

KEATES ET CALLAHAM.

6m.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

MM. Chisolm et Bubar.

DESIRENT informer le public qu'ils ont loué pour un an le moulin à farine et a scie de M. A. McDermot, à Winnipeg. Les personnes qui voudront les encourager seront assurées d'être bien et promptement servies.

Ils tiennent constamment en mains un assortiment choisi de farine, grue, son, et bois de sciage.

3f.

On demande.

200 cordes de bois de chauffage pour être délivrées, à Winnipeg, près du moulin de M McDermot.

S'adresser au moulin, à

3f. CHISOLM ET BUBAR.

AVIS PUBLIC.

CONFORMEMENT à la coutume du pays avant le transfert, relativement aux achats de terre.

Je donne maintenant avis que je suis pour acheter de William Garrioch, du Portage La Prairie, ce certain Lot de terre, numéro 1352, de six chaînes de front, sur la rive Nord de la Rivière Assiniboine, entre l'Eglise d'Headingly et la maison de John Taylor, écuier.

Les personnes qui ont des réclamations sur le dit Lot sont par le present notifiées de m'en donner connaissance.

J. H. McTAVISH

Fort Garry, 10 Juillet, 1871. 3-f.

J. B. CAMPBELL.

M. D. M. C. P. S. Ont.

Ci-devant du 1er. Bat. d'Ontario.

Médecin, Chirurgien, etc.

S'adresser au magasin de MM. Wilson et Hyman, Winnipeg, marchands de vêtements confectionnes, chaussures, etc.

12 Juin, 1871. 6-m

EMPRUNT D'OR DE 7-30 DU Chemin de fer Pacifique du Nord.

PROGRES RAPIDE DE L'ENTREPRISE.

LA construction du Chemin de Fer Pacifique du Nord (commencée en Juillet dernier) avance avec une grande énergie et une extrême rapidité aux deux extrémités de la ligne. Plusieurs milliers d'hommes sont employés dans le Minnesota et sur la côte du Pacifique. Les travaux de nivellement sont presque complètes sur une etendue de **266** milles à l'Ouest du Lac Superieur ; les trains sont en operation sur plus de **130** milles de chemin terminé, et la pose des lisses avance rapidement vers la ligne Est de Dakotahs. En comprenant son achat du chemin de St. Paul et Pacifique la Compagnie du Pacifique du Nord a maintenant **413** milles de chemin complete, et en Septembre prochain, il y en aura au moins **560**.

Un bon placement. Jay Cooke et Cie. vendent maintenant et n'hesitent pas à recommender, comme un placement profitable et parfaitement sûr, les Bons en Or, avec premier privilège hypothécaire sur l'Octroi de terre de la Compagnie du Chemin de Fer Pacifique du Nord. Ils ont **30** ans à courir, portant Sept et Trois-dixièmes par cent, d'intérêt en Or (au-delà de **8** par cent, courant) et sont garantis par la première et la seule hypothèque sur le **chemin entier et ses equipements ;** et aussi, dès que le chemin sera complete, sur

23,000 Acres de terres pour chaque mille de chemin, ou **500** acres pour chaque Bon de $1,000. Ils sont exempts de la Taxe des E. U. Le principal et l'intérêt sont payables en Or ; Dénominations: Coupons, $100 à $1,000 ; Enregistrés, $100 à $1,000.

Terre pour bons. Les 7-30 du Pacifique du Nord sont recevables en tous temps à DIX PAR CENT AU-DESSUS DU PAIR, en échange pour des terres de la compagnie, à leur plus bas prix en argent comptant. Ceci en fait pratiquement des GARANTIES DE TERRE PORTANT INTERÊT.

Fonds d'amortissement. Les produits de toutes ventes de terre doivent être consacrés au ré-achat et à l'annullation des Bons hypothécaires privilégies de la Compagnie. L'Octroi de terre du chemin excède quinze millions d'acres. Cet immense Fonds d'Amortissement servira naturellement à eteindre le principal des bons dus par la Compagnie avant leur echeance. Avec leur ample garantie et leur taux élevé d'intérêt, il n'y a aucun placement, accessible au peuple, PLUS PROFITABLE ET PLUS SUR.

Echange des cinq-vingt des E. U. Le succès du Nouvel Emprunt à 5 par cent du Gouvernement va forcer la rentree des 6 par cent des Etats-Unis. Plusieur porteurs de cinq-vingt les échangent pour des Sept-Trente du Pacifique du Nord, realisant ainsi un magnifique profit, et augmentant considérablement leur revenu annuel.

Autres garanties. Tous Stocks et Bons ayant cours sur le marché seront reçus à leur plus haut prix courant en échange pour des Sept-Trente du Pacifique du Nord. Les FRAIS D'EXPRESS sur de l'argent ou des Bons reçus, et sur des Sept-Trente envoyés en retour, seront payés par les Agents Financiers.

Des Pamphlets et des Circulaires ont été envoyés au Consul des Etats-Unis, à Winnipeg, pour les personnes désirant de plus amples informations.

En vente par

JAY COOKE ET CIE.,
PHILADELPHIE, NEW-YORK, WASHINGTON,

Agents Financiers de la Cie. du Chemin de Fer Pacifique du Nord.

Et par les BANQUES et les BANQUIERS en général des Etats-Unis et du Canada.

1-m.

MAGASIN DE Ferblanterie de Winnipeg.

JAMES H. ASHDOWN.

DESIRE informer le public en général qu'il vient de recevoir par le SELKIRK un assortiment de ferronnerie, et d'outils de menuisier, comprenant :

Compas de toutes sortes,
Varlopes,
Pouçons,
Rabots,
Planes,
Trousquins,
Ciseaux,
Tarrières,
Vilebrequins et
Meches,

Serrures de portes et de coffre, couteaux et fourchettes, couteaux de poches, gonds, pentures, clenches, loquets, vis de tous genres, etc., etc., etc.

Il a aussi en route et attend de jour en jour l'assortiment le plus considérable et le plus complet qui a jamais été importé dans ce pays de

Poêles de Cuisine,

Poêle de chambre et de Salon.

Son assortiment de ferblanc et de tôle etc., est comme d'habitude, très varié, et en donnant toute son attention et ses soins a bien servir tout le monde, il espère continuer de mériter la faveur du public qui lui a été accordée par le passé.

Prix moderes.

Vins, Eaux-de-vie, Ale anglaise, Cigares.

M. O. MONCHAMP,

DE WINNIPEG,

ANNONCE à ses amis et au public en général qu'il vient de recevoir d'ANGLETERRE, un Assortiment considerable et de première qualité, de

Vins,
Liqueurs,
Champagne,
Cigares,
Fruits conservés,
Cidre,
Bass Pale Ale.

Et d'autres effets dont la liste est trop longue pour être enumerée ici.

M. Monchamp met en vente tous ces articles ; prix moderes.

Winnipeg, 19 Juin, 1871. aa.

Nouvelles Marchandises

REÇUES PAR LE

Vapeur Selkirk.

J. G. SONDERMANN,

MARCHAND TAILLEUR,

DE

WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir :

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES :

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-m.

RESTAURANT CANADIEN,

(Voisin de GARRETT HOUSE)

WINNIPEG.

Kelly et Laplante

PROPRIÉTAIRES.

Repas choisis prêts à toute heure.

Logement pour ceux qui le désirent.

Prix moderés.

Winnipeg, 16 Juin, 1871.

KELLY ET LAPLANTE,
Propriétaires.

Maison de Pension Privee.

TROIS ou quatre Messieurs pourront trouver une Pension privee de 1ère classe, avec chambre tres confortable, en s'adressant à

MADAME PLAINVAL, Bureau de Poste, Winnipeg.

Prix très raisonnables.

14 Juin, 1871. j-n-o.

HOTEL DAVIS,

WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il débite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considérable.

R. A. DAVIS,
Propriétaire.

23 Juin, 1871.—1-a

1871. 1871.

St. Paul

AU

FORT GARRY.

Ligne de HILL GRIGGS et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

Voyage fait entre six et sept jours.

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de bagage allouée sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Tout bagage excédant 50lbs. de pesanteur devra payer sur les diligences (stages.)

Tarif de St. Paul au Fort Garry.

Première classe......	$28.50	En argent américain.
Seconde classe.......	25.00	
Fret par 100 lbs......	4.00	

Enfant entre les âges de quatre à douze ans, moitié prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.

10 Juin, 1871. j-n-o

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR sera au Fort Garry les MARDIS et VENDREDIS depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M., pour donner audience aux personnes qui ont quelque affaire à traiter avec Son Excellence.

GEORGE W. HILL,
Secrétaire Privé.

Mai, 1871.

HOTEL DU GOUVERNEMENT.
Fort Garry, 8 Mai, 1871.

IL a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur faire les nominations suivantes :

Pour être membres additionnels du Bureau de Santé pour la Province de Manitoba,

L'Hon. FRANCIS OGLETREE.

JOHN NORQUAY, Ecr.

Par Ordre,

THOS. HOWARD.
Secrétaire Provincial.

DEMANDE DE TRAVERSIER.

Bureau du Ministre des Travaux Publics.

12 Mai, 1871.

LES soumissions seront reçues de toutes personnes qui désireront tenir la traverse de St. Norbert.

Les conditions seront connues en s'adressant au Bureau du Ministre des Travaux Publics.

(Signé,)
A. BOYD,
Ministre des Travaux Publics.

PAIN! PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de DOUZE SOUS par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

ORGE A VENDRE.

S'ADRESSER

Au moulin à Vapeur de ROBERT TAIT.

12 Juin, 1871. 3-f

WM. CHAMBERS.

ARMURIER,

VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court délai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

G. H. KELLOND,

MENUISIER CHARPENTIER ET MEUBLIER,

SE charge d'exécuter avec promptitude et à la satisfaction des pratiques toutes les commandes qui lui seront confiées.

Ses ateliers sont situés vis-à-vis le bureau du MANITOBAN, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1 m.

WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public :

Guêtres cousues et crampées,
Pantouffles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes de printemps et d'été,
Chapeaux,—Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. aa-ch. 1 p. m.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,	Pommade,
Brosses à cheveux,	Peignes de toilette,
Brosses à dents,	Boites à poudre de toilette,
Brosses à ongle,	Restaurateurs de chevelure,
Savonnettes,	Teintures pour cheveux,
Brosses à chaussures,	Miroirs,
Epingles à cheveux,	Savon Windsor,
Fards,	Huile,
Savon à détacher,	Teintures liquides,
Pinceaux de poil de chameau,	Colle de charpentier,
	Médecines brevetées,

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

SAMUEL FOWLER,

WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Wm. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg, 23 Juin 1871.

CASGROVE ET LENNON.

Au Salon Rouge.

"RED SALOON."

Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

PERDU.

DEPUIS l'automne dernier, un étalon de couleur noire, et portant la lettre P. avec une large couture. Ce cheval se trouvait entre la Pointe de Chênes et la Rivière Sale.

Une généreuse récompense sera donnée à celui qui m'en donnera des informations.

J.-BTE. PERREAULT DIT MORIN.
Pointe de Chênes.

BOIS DE SERVICE.

REÇU et mis en vente un lot du plus beau chêne.

S'Adresser à

R. PATTERSON.

M. R. Patterson achète pour de l'argent comptant les fourures (pelu) et les peaux.

Maison de McKenney.

Winnipeg, 6 Juin, 1871. 1 m.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CRUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du MÉTIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

St- Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"METIS."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

Factums,
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,
Cartes d'affaires,
Circulaires,
LETTRES FUNÉRAIRES.

—ooo—

CARTES
DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES.

—ooo—

LIVRES,
BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.